

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

**SERVICE INSTRUCTEUR
SERVICE URBANISME
34120 PEZENAS
Tél :**

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : PC 34162 21 K0064

Reçu le 18/10/2021

Adresse des travaux :

**34 Impasse des Terrasses du Boutonnet
34530 MONTAGNAC - Lotissement Les Terrasses de la Peyrière**

Nature des travaux : **MAISON INDIVIDUELLE EN RDC AVEC
GARAGE, PISCINE ET TERRASSE**

Destinataire :

Madame BRONDEX Peggy

**8 BIS Rue de la piscine
34880 LAVERUNE**

Objet : Classement **sans suite**
Décision tacite d'opposition

Affaire suivie par Martin Charlène

Madame,

Par lettre en date du 16/11/2021, vous avez été invitée à compléter votre dossier relatif au projet susvisé.

Ces documents n'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

MONTAGNAC
Le Maire
M. Yann LLOPIS

22 FEV. 2022



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)

22 FEV. 2022

